les echos.fr le web de l'économie

Les Echos 100 ANS Offre spéciale 100 ans !

IDÉES ET DÉBATS > LE POINT DE VUE DE

REGLEMENTATION BOURSIERE -

mesechos.fr

CYRIL DEMARIA

Les limites de la réglementation financière

[18/08/08] - Voir les commentaires publiés (1)

Les médecins financiers s'intéressent à l'effet de contagion de la déchéance des prêts dits « subprimes » et à ses victimes bancaires. Loin d'essayer de comprendre l'origine du mal, ils réutilisent de vieilles techniques qui n'ont jamais fait leurs preuves : les purges (nationalisations), les sangsues (auditeurs, experts, avocats) et les garrots (limites à la liberté des flux financiers), quitte à envisager des entraves et ainsi revenir sur les progrès initiés depuis la libéralisation de la décennie 1971-1984.

Une fois encore, la machine à réglementer semble devoir se mettre en branle. Les conséquences sont rarement bénignes. Les scandales financiers liés à Enron, Tyco, Adelphia et Worldcom ont engendré le Sarbanes-Oxley Act aux Etats-Unis. L'histoire économique et financière a démontré combien le remède a contribué à anémier les patients - en l'occurrence le Nyse et le Nasdaq. De la même manière, les ratios prudentiels censés protéger le système économique et financier ont de fait contribué à créer les golems des junk-bonds et des dérivés de crédit.

Quand va-t-on comprendre que le système financier est tout entier consacré à s'affranchir des contraintes, et à innover pour cela ? Les réglementations prises dans l'urgence sont inadaptées et négligent le long terme. Chaque crise décennale démontre pourtant que le pouvoir des banques centrales s'affaiblit corrélativement à la montée en puissance des acteurs du marché... et que le risque de crise centennale majeure augmente.

De fait, l'inculture publique en matière financière est notoire - en particulier aux Etats-Unis. Il ne faut pas en chercher les causes ailleurs que dans le système éducatif, qui ignore superbement l'entreprise, la finance et l'économie jusqu'au baccalauréat (ou son équivalent local).

Cela doit changer. Auguste Comte l'avait fait pour l'astronomie, ce doit être possible pour la finance : l'école du soir financière pour tout le monde. Apprendre à gérer un budget, à faire des simulations financières, à comprendre ce qu'est un prêt (notamment immobilier) et à décrypter le discours financier. En Europe, la loi prévoit désormais que les banques doivent communiquer sur leurs frais à partir de 2009 de manière transparente. Mais combien de personnes sauront réellement comprendre ce que cela signifie ? Pourquoi des cours ? Parce qu'il est impossible de protéger les épargnants malgré eux. La crise des prêts immobiliers subprimes montre combien la population est vulnérable et que le risque financier est aussi alimenté par le risque économique.

Peut-être est-il temps d'instaurer un « permis à emprunter, investir et gérer son argent » pour le bien de la collectivité ?

Il s'agit ensuite du seul moyen de défendre efficacement et systématiquement le droit des consommateurs, des épargnants, des investisseurs et des entrepreneurs (contre les organismes de crédit, les organismes de recouvrement, les banques, etc.). Les excès et les abus sont généralement liés à une dissymétrie d'information entre des professionnels de la finance et des non- professionnels. La loi ne peut pas à elle seule rétablir l'équilibre, et si elle y contribue, c'est au prix de la flexibilité, de

la liberté et du progrès économique général.

Des cours obligatoires pour les personnes fragiles en particulier, notamment celles qui ont été en faillite personnelle, avec un mentor et un suivi. Pour cela, la Banque centrale pourrait gérer un système de permis, qui s'imposerait aux banques et à l'ensemble des acteurs financiers, leur interdisant explicitement de vendre certains produits si un certain niveau de connaissances n'est pas atteint. L'AMF propose déjà les bases d'une formation universelle.

Ce service public, pour éviter de stigmatiser une partie de la population, proposerait des accompagnements pour certaines situations. Cela ne préviendra pas toutes les crises financières, mais contribuera à une prise de conscience progressive des enjeux économiques et financiers. Cela pourrait éviter la reproduction des conséquences sociales des prêts immobiliers subprimes, du surendettement et aussi peut-être introduire une nouvelle forme de déontologie par l'exemple au sein de la profession financière.

L'éducation financière est une formation continue qui peut être financée pour le bien de la société sur le crédit formation des entreprises. C'est une vertu sociale que de donner aux individus les moyens de comprendre et gérer leur budget. C'est une obligation morale que de les doter des outils pour éviter de faire les frais des ratés de l'innovation financière.

CYRIL DEMARIA est enseignant à l'ESSCA, l'EADA et la ZHAW.

Réagir à cet article | **Voir les commentaires publiés (1)** RSS

Tous droits réservés - Les Echos 2008